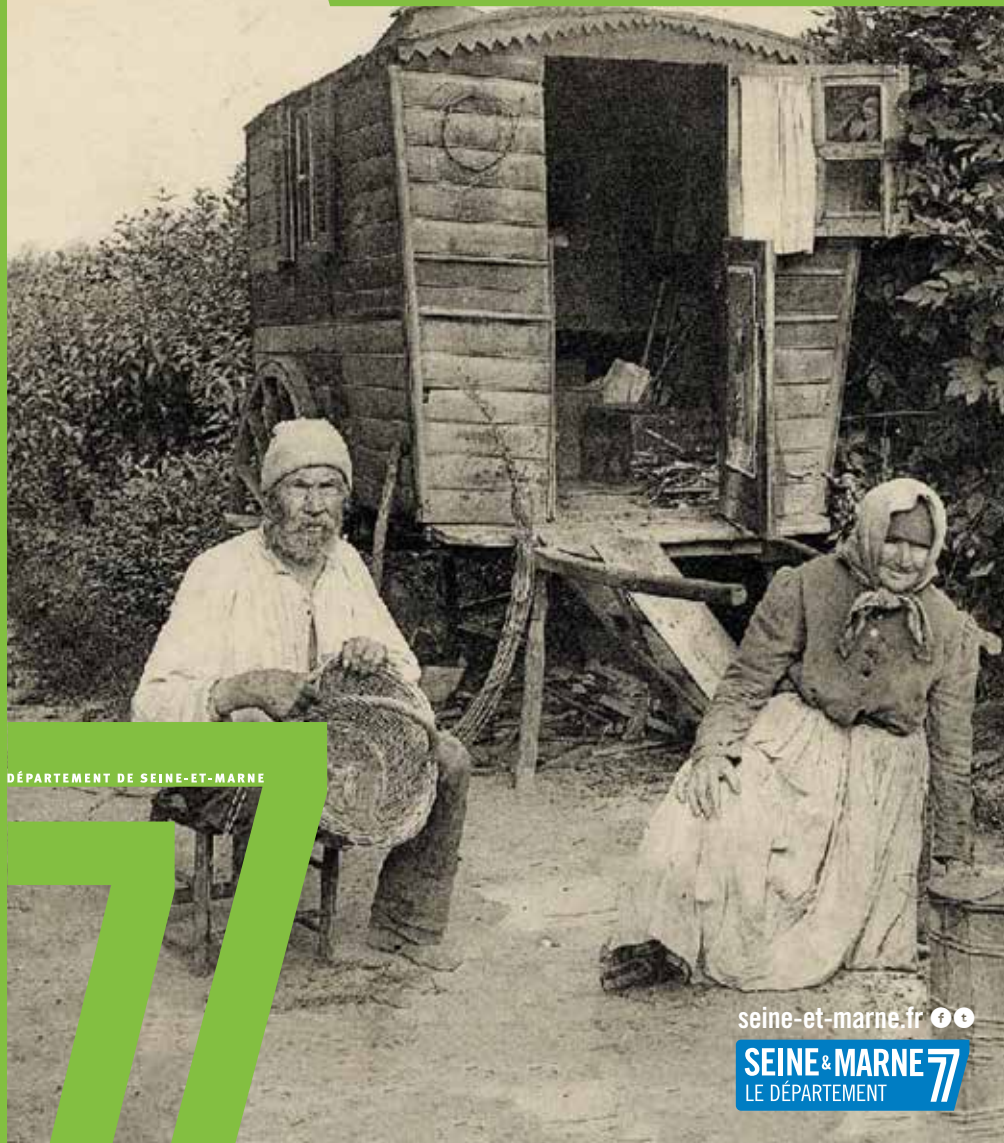


MARDI 8
SEPTEMBRE
2015 - 18H30

LES RDV DE **l'histoire**

Les Gens du voyage en France de 1789
à nos jours : archives et papiers



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

seine-et-marne.fr  

SEINE & MARNE 
LE DÉPARTEMENT

CONFÉRENCE

*Les Gens du voyage en France
de 1789 à nos jours :
archives et papiers*

**MARDI 8
SEPTEMBRE 2015
18H30**

Archives départementales de Seine-et-Marne

248, Av. Charles Prieur
77190 Dammarie-lès-Lys

Entrée libre

Réservation obligatoire

01 64 87 37 81

archives.seine-et-marne.fr/resa-rdv

archives@departement77.fr

L'auditorium est accessible aux personnes
en situation de handicap moteur et aux
personnes mal ou non-entendantes.



Conférencier

Jérôme Weinhard

est animateur du pôle juridique de la
Fédération nationale des associations
solidaires d'action avec les Tsiganes
et les Gens du voyage (FNASAT-Gv).
Pendant dix ans, il a travaillé auprès
de la population des voyageurs dans
le département de la Sarthe en tant
que médiateur. Depuis, il reconstitue
avec eux leur généalogie et leur
histoire, afin de déconstruire les
représentations et de lutter contre
les discriminations dont ils sont
encore trop souvent victimes.

seine-et-marne.fr

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT



*Le doyen des vanniers-ambulants de la Brie et sa femme préparant la popotte,
commune d'Everly, carte postale, photographie : L. Simonet (AD77, 2F120709).*

Depuis près de 200 ans, il existe en France un régime spécifique pour les « Gens du voyage ». Ce terme purement administratif ne désigne pas une ethnie particulière. Depuis 1972, il remplace dans les textes officiels les mots « forains » et « nomades », utilisés en 1912, ou encore ceux de « saltimbanques » et « chanteurs ambulants » de 1863. Une définition réunit ces appellations : une population Sans Domicile ni Résidence Fixe (SDRF), ayant un mode de vie particulier, à savoir de résider dans un abri mobile terrestre ou/et d'exercer une activité ambulante.

Au-delà des conséquences quotidiennes, les réglementations successives ont singularisé les membres de cette population et également créé des outils pour contrôler leurs mouvements et leurs activités, avec des sanctions en cas de manquement aux règles édictées. Elles ont abouti aux titres de circulation actuels, toujours soumis à l'obligation de présentation et de visas auprès des forces de l'ordre.

Ce traitement administratif particulier effectué par les services préfectoraux, s'appuyant sur les forces de l'ordre, a laissé de nombreuses traces écrites ou iconographiques dans les archives départementales et nationales. En s'appuyant sur ces documents et sur la mémoire familiale de ces populations, cette conférence vous propose de faire un tour d'horizon national sur cette population (origines, composition, mode de vie et relations avec la société sédentaire qui l'entoure) et d'apporter un éclairage local sur sa présence en Seine-et-Marne.